Image not found or type unknown

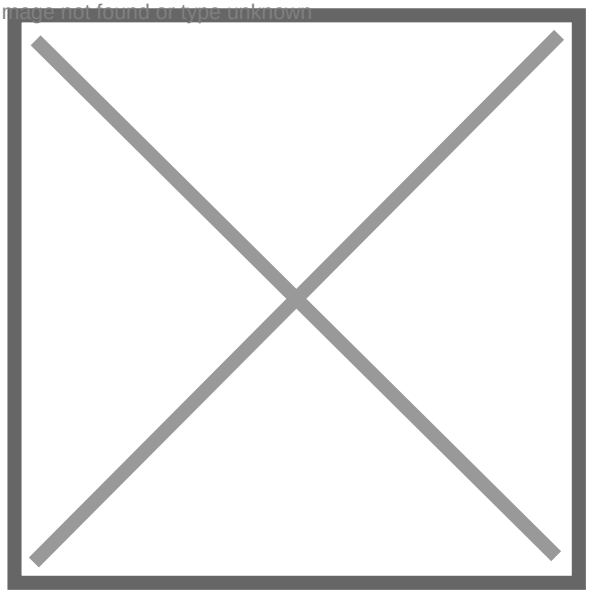

Probleme avec un notaire sur une succession

Par **levetjeanmarc**, le **16/12/2008** à **15:29**

demande de levetjeanmarc@orange.fr

je vous repose ma question (desole, mais je maitrise tres mal internet)

Mon cousin et decede de maladie. Il avait redige un testament tout simple il y a six ans "En cas d'accident je legue tout a " : moi en l'occurence.
Quand j'ai confie le dossier au notaire, il m'a explique "ce qui est valable en cas d'accident doit l'etre en cas de malade".
Le montant des avoirs s'eleve a environ 3.300 Euros, dont 1.700 me sont du, car j'ai, dans l'urgence, paye les funerailles.
Le notaire m'explique aujourd'hui, qu'il faut passer devant le tribunal, avec la collaboration d'un avocat pour valider le testament, alors que personne ne le conteste.
QUESTIONS : 1/ Qu'en pensez vous?
2/ Un avocat est il indispensable?
3/ S'il y a un abus du notaire, pus je le dessaisir, et a quel cout?

Merci par avance de votre reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés